

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 161/04

ASA 17/018/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

CHINE

Cheng Fudong (h)

Kong Wanli (h)

ainsi qu'au moins quatre autres personnes

Londres, le 30 avril 2004

Au moins six personnes infectées par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) ou souffrant du sida, notamment les deux hommes dont l'identité figure ci-dessus, auraient été arrêtées par la police dans la province du Henan, située en Chine centrale, après avoir demandé de l'aide aux autorités locales. Il est à craindre qu'elles ne soient soumises à des mauvais traitements, voire des actes de torture, et Amnesty International est gravement préoccupée par leur sécurité.

Selon une dépêche de l'Agence France-Presse (AFP), ces six personnes ont été appréhendées le 27 avril et sont actuellement détenues dans la prison cantonale de Shangcai, dans la province du Henan. Cinq d'entre elles, dont Cheng Fudong, s'étaient déplacées de leur village, Wenlou (canton de Shangcai), à Zhengzhou, la capitale provinciale, afin de solliciter l'aide des autorités pour réparer leur habitation. Zhang Qiao, l'épouse de Cheng Fudong, a confié à l'AFP : « *Notre logement tombe en ruines. De l'eau s'écoule du toit. Le gouvernement a fait réparer certaines habitations du village tout en négligeant les autres.* »

On ne connaît pas avec précision le motif de l'arrestation de Kong Wanli ; néanmoins, Wei Hong, son épouse, a indiqué à l'AFP que le paysan était connu dans le village pour son franc parler et qu'il avait déjà revendiqué l'aide des autorités.

D'après la même dépêche, beaucoup de villageois attendaient la visite à Wenlou du Premier ministre chinois, Wen Jiabao, qui devait manifestement s'y rendre le 1^{er} mai. On ignore si elle aura réellement lieu, cependant, selon certaines informations, les habitants de la région craignent que l'interpellation de ces hommes n'ait eu pour objectif de les empêcher de protester en présence du chef du gouvernement.

Selon l'AFP, Yuan Xinmin, policier à la prison cantonale de Shangcai, a déclaré que les hommes avaient été placés en détention parce qu'ils « *dérangeaient des organisations gouvernementales et entravaient le travail de l'administration* », et qu'ils seraient privés de liberté pendant quatre à cinq jours.

En juin 2003, au moins 18 personnes infectées par le VIH ou souffrant du sida ont été arrêtées à la suite de manifestations et d'émeutes provoquées par l'insuffisance des prestations médicales disponibles à Xiongqiao, autre village du canton de Shangcai. Cinq auraient été battues pendant leur garde à vue. Deux ont été libérées par la suite, mais on n'est pas sûr de ce qu'il est advenu des trois autres. Treize personnes ont également été arrêtées au cours d'une violente attaque menée contre le village par des policiers armés de barres métalliques et de matraques électriques, qui aurait fait 12 blessés, voire plus. Certaines des personnes appréhendées ont été relâchées par la suite, mais sept, semble-t-il, auraient été inculpées. Amnesty International ne dispose pas d'informations concernant leur sort ou le lieu où elles se trouvent.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les contaminations par le VIH se sont rapidement propagées en Chine depuis le milieu des années 1980, affectant la vie et les ressources d'un grand nombre de personnes à travers le pays. Le programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a estimé que, fin 2001, environ 1,5 million de Chinois étaient infectés par le virus du sida et a lancé un cri d'alarme, annonçant que ce chiffre risquait de s'élever à 10 millions d'ici 2010 si aucune mesure appropriée n'était adoptée.

Les informations concernant le sida données dans les médias officiels chinois tendent à invoquer la toxicomanie avec usage de seringues et les rapports sexuels non protégés comme les principales causes de propagation du virus. Mais il existe un facteur de contamination bien moins médiatisé : les centres de collecte de sang implantés dans de nombreuses régions de Chine, à la fin des années 1980 et dans les années 1990, en particulier dans plusieurs villages du Henan et d'autres provinces centrales.

Nombre de ces centres étaient gérés par les services de santé de l'administration locale. D'autres n'étaient en réalité rien d'autre que des banques du sang illégales (appelées *xuetou*). Ces centres se sont développés rapidement en réponse à la demande générale, très lucrative, de plasma sanguin. Ils n'ont toutefois pas appliqué les contrôles de sécurité élémentaires, pourtant indispensables lorsque l'on manipule le sang. Du fait de telles négligences, les infections se sont multipliées. D'après les estimations, le nombre de personnes contaminées dans la seule province du Henan après leur passage dans ces centres serait compris entre 150 000 et plus d'un million.

Ces derniers mois, il semble que les autorités fassent preuve d'une plus grande volonté politique de lutter contre la propagation de l'épidémie de VIH/sida en Chine. Un certain nombre de nouvelles mesures ont été annoncées, comme la distribution d'antirétroviraux aux populations défavorisées et des tests HIV gratuits. On ignore cependant si ces dispositions sont bien appliquées. Amnesty International estime que les statistiques officielles sous-évaluent grossièrement les progrès de la maladie et que la discrimination visant les personnes infectées par le VIH ou atteintes du sida demeure solidement ancrée dans le pays.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en chinois ou dans votre propre langue) :

– exhorte les autorités à révéler l'identité de toutes les personnes arrêtées et placées en détention avec Cheng Fudong et Kong Wanli le 27 avril, et demandez-leur de fournir sans délai des garanties quant à leur sécurité ;

– dites-vous préoccupé à l'idée que ces personnes aient été appréhendées alors qu'elles n'avaient fait que protester de manière pourtant pacifique, et appelez les autorités à les libérer immédiatement, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction généralement reconnue comme telle ;

– demandez instamment qu'elles soient autorisées à s'entretenir avec des avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier de tous les soins médicaux requis par leur état de santé pendant qu'elles restent en détention ;

– engagez les autorités chinoises à mener une enquête approfondie sur l'étendue de la contamination par le virus du sida au Henan et dans d'autres provinces à la suite des collectes de sang réalisées dans des centres spécialisés dans les années 1990 et à publier les conclusions de ces investigations.

APPELS À :

Directeur du département de la Justice de la province du Henan :

Guo Junfeng Tingzhang
Sifating, 8 Jingsilu
Zhengzhou 450003, Henansheng
République populaire de Chine

Télégrammes : Justice Department Director, Zhengzhou, Henan, Chine

Fax : +86 371 590 6385

Formule d'appel : *Dear Director, / Monsieur le Directeur,*

Premier ministre de la République populaire de Chine :

Premier Wen Jiabao
Guowuyuan
9 Xihuangchenggenbeijie
Beijingshi 100032
République populaire de Chine

Télégrammes : Chinese Premier, Beijing, Chine

Fax : +86 10 6596 3374 (*via* le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Santé publique :

Wu Yi Buzhang
Weishengbu
1 Xizhimenwai, Xicheng District
Beijingshi 100044
République populaire de Chine

Télégrammes : Health Minister, Beijing, Chine

Courriers électroniques : manage@chsi.moh.gov.cn

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 JUIN 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*